

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - CIL-

Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès -1001Tunis-

La Compagnie Internationale de Leasing - CIL - publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 30 avril 2019. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mr Mustapha MEDHIOUB et Mr Noureddine BEN ARBIA.

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

C.I.L

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - tunis

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2018

(exprimé en dinar tunisien)

ACTIFS	Notes	31 Décembre <u>2018</u>	31 Décembre <u>2017</u>
Caisses et avoirs auprès des banques	5	16 372 120	14 721 614
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	6	502 853 803	494 028 603
Portefeuille-titres commercial	7	14 463 683	10 748 116
Portefeuille d'investissement	8	28 920 144	19 075 681
Valeurs Immobilisées	9	7 638 574	6 742 685
Autres actifs		11 627 535	9 756 454
TOTAL DES ACTIFS		<u>581 875 859</u>	<u>555 073 153</u>
PASSIFS	Notes	31 Décembre <u>2018</u>	31 Décembre <u>2017</u>
Dettes envers la clientèle	10	3 750 310	3 540 148
Emprunts et dettes rattachées	11	450 939 030	426 149 854
Fournisseurs et comptes rattachés		36 067 701	43 590 112
Autres passifs		8 440 933	6 333 232
TOTAL DES PASSIFS		<u>499 197 974</u>	<u>479 613 346</u>
INTERETS MINORITAIRES	12	<u>921</u>	<u>913</u>
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		25 000 000	25 000 000
Réserves consolidées		48 942 029	41 555 072
Actions propres		(3 247 071)	(2 951 339)
Résultat consolidés		11 982 005	11 855 161
Total des capitaux propres avant affectation	13	<u>82 676 963</u>	<u>75 458 894</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>581 875 859</u>	<u>555 073 153</u>

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
AU 31 Décembre 2018
(Exprimé en dinars)

		<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
	<u>Notes</u>		
ENGAGEMENTS DONNES		85 801 895	84 960 742
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	30- A- 1	9 707 978	19 055 042
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	30- A- 2	75 093 917	64 905 700
Engagements sur titres	30- A- 3	1 000 000	1 000 000
ENGAGEMENTS RECUS		733 057 701	743 382 606
Cautions Reçues	30- B- 1	248 556 367	245 333 908
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	30- B- 2	90 721 604	92 437 392
Valeurs des biens, objet de leasing	30- B- 3	393 779 730	405 611 306
ENGAGEMENTS RECIPROQUES		2 500 000	41 500 000
Emprunts obtenus non encore encaissés	30-C-1	2 500 000	41 500 000 *

(*) Dont l'équivalent d'un montant de 8.000.000 Euro.

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018
(exprimé en dinar tunisien)

	Notes	31 Décembre 2018	31 Décembre 2017
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Intérêts et produits assimilés de leasing	14	61 724 837	52 049 919
Intérêts et charges assimilées	15	(35 825 610)	(27 499 053)
Produits des placements	16	1 269 268	1 115 954
Autres produits d'exploitation		763 531	742 281
Produit net		27 932 025	26 409 101
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel	17	5 479 393	5 515 734
Dotations aux amortissements		597 573	498 165
Autres charges d'exploitation	18	2 912 600	2 346 755
Total des charges d'exploitation		8 989 566	8 360 654
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		18 942 459	18 048 447
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	19	3 179 512	3 009 114
Dotations nettes aux autres provisions	20	382 282	(36 238)
RESULTAT D'EXPLOITATION		15 380 665	15 075 571
Autres gains ordinaires	21	151 254	247 281
Autres pertes ordinaires	22	(7 093)	(875)
RESULTAT COURANT DES SOCIETES INTEGREES AVANT IMPOT		15 524 826	15 321 977
Impôts exigibles		(3 099 777)	(3 042 215)
Contribution sociale de solidarité		(89 001)	-
RESULTAT COURANT DES SOCIETES INTEGREES APRES IMPOT		12 336 048	12 279 762
Contribution conjoncturelle		(354 004)	(424 606)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		11 982 044	11 855 156
Parts revenant aux intérêts minoritaires	12	(39)	5
RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE		11 982 005	11 855 161
Résultat par action		2,500	2,468

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING**C.I.L**

16, Avenue Jean Jaurès - Tunis

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**
Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018
(exprimé en dinar tunisien)

		<u>2018</u>	<u>2017</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
	<u>Notes</u>		
Encaissements reçus des clients	23	346 580 473	307 591 067
Investissements dans les contrats de Leasing	24	(294 617 025)	(327 017 138)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		(9 019 579)	(8 325 241)
Intérêts payés	25	(32 874 613)	(25 792 087)
Impôts et taxes payés		(8 639 925)	(3 775 224)
Placements monétaires		(107 043)	1 000 000
Autres flux liés à l'exploitation		(5 893 449)	(192 089)
		<u>(4 571 160)</u>	<u>(56 510 713)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	26	(1 509 990)	(1 928 348)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	27	89 261	130 440
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	8	(14 127 610)	(3 330 850)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	28	4 397 428	4 608 863
		<u>(11 150 911)</u>	<u>(519 894)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements suite à la cession des actions propres		-	52 685
Décaissements suite au rachat d'actions propres	13	(295 733)	(840)
Dividendes et autres distributions	29	(4 468 260)	(4 250 503)
Encaissements provenant des emprunts	11	355 299 500	315 362 800
Remboursements d'emprunts	11	(333 162 931)	(255 397 980)
		<u>17 372 577</u>	<u>55 766 162</u>
Variation de trésorerie			
		<u>1 650 506</u>	<u>(1 264 445)</u>
Trésorerie au début de l'exercice	5	14 721 614	15 986 059
Trésorerie à la clôture de l'exercice	5	16 372 120	14 721 614

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 1 : Présentation du groupe

1.1. Structure juridique des sociétés du groupe

Le groupe « CIL » est composé de trois sociétés spécialisées chacune dans l'un des métiers de la finance qui sont le leasing, l'intermédiation en bourse et la capital investissement.

- ◆ La Compagnie Internationale de Leasing « C.I.L », société de droit tunisien, a été créée en octobre 1992 avec comme objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel.

Le capital social de la Compagnie Internationale de Leasing s'élève à la clôture de l'exercice, à la somme de D : 25.000.000 divisé en 5.000.000 actions de D : 5 chacune.

Les titres de la société sont admis à la côte de la bourse depuis l'année 1995.

- ◆ La Compagnie Générale d'Investissement « CGI » est une société anonyme, de droit tunisien, constituée en octobre 1994. Elle a pour objet principal le commerce et la gestion des valeurs mobilières et notamment :

- La négociation de valeurs mobilières sur le marché pour le compte de clients ;
- La gestion de portefeuilles titres pour le compte de clients ;
- Le placement de titres et la garantie de bonne fin des émissions ;
- La gestion de fonds et organismes de placement collectif en valeurs mobilières ;
- L'ingénierie financière et le conseil.

Le capital social de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 1.250.000, divisé en 250.000 actions de D : 5 chacune, totalement libérées.

- ◆ La société d'investissement à capital risque « CIL SICAR » est une société anonyme de droit tunisien constituée en 2010. Elle a pour objet la participation, pour son propre compte ou pour le compte des tiers et en vue de sa rétrocession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des entreprises et notamment, des entreprises promues par les nouveaux promoteurs, des entreprises implantées dans les zones de développement régional, des entreprises objet d'opérations de mise à niveau ou rencontrant des difficultés économiques, ainsi que des entreprises qui réalisent des investissements permettant de promouvoir la technologie ou sa maîtrise ainsi que l'innovation dans tous les secteurs économiques.

Le capital social de la société d'investissement à capital risque « CIL SICAR » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 8.000.000, divisé en 8.000.000 actions de D : 1 chacune, totalement libérées.

1.2. Participations dans les sociétés du groupe

Les participations de la Compagnie Internationale de Leasing dans les entreprises associées et filiales, se détaillent comme suit :

- ✓ La Compagnie Internationale de Leasing détient directement 249.908 titres sur les 250.000 actions formant le capital de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », soit un pourcentage de participation de 99,96%.
- ✓ La Compagnie Internationale de Leasing détient directement 7.999.520 titres sur les 8.000.000 actions formant le capital de la société d'investissement à capital risque « CIL SICAR », soit un pourcentage de participation de 99,99%.

Ainsi, les participations de la Compagnie Internationale de Leasing dans ses filiales, se détaillent comme suit :

	Nombre d'actions	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle
CGI	249.908	99,96%	99,96%
CIL SICAR	7.999.520	99,99%	99,99%

Note 2 : Méthodes et modalités de consolidation

2.1. Méthode de consolidation

La méthode de consolidation appliquée est déterminée en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par la Compagnie Internationale de Leasing, ainsi que de son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation.

La méthode de consolidation retenue pour les deux filiales est celle de l'intégration globale, eu égard au degré de contrôle (plus de la moitié des droits de vote) exercé par la société mère.

2.2. Date de clôture

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre de chaque année.

2.3. Modalités de consolidation

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de ses filiales, sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du groupe ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale, sont éliminées ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées, sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans l'actif net des filiales consolidées, sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

2.4. Optique de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux associés de la société mère (La Compagnie Internationale de Leasing), la véritable valeur de leurs titres et ce dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- Ecart d'acquisition : l'écart d'acquisition est retenu à hauteur de la part de la société mère lors de l'acquisition.
- Résultats inter-sociétés : les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société et les sociétés sous contrôle exclusif sont éliminées dans leur intégralité.
- Présentation des intérêts minoritaires : ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

Note 3 : Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés, arrêtés au 31 décembre 2018, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 dont notamment :
 - La norme comptable générale (NCT 1).

- La NCT 35 (Etats financiers consolidés) et notamment les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifiques à l'établissement des états financiers consolidés.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la CIL et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

La CIL applique, en outre, et en l'absence de dispositions spécifiques prévues par le Système Comptable des Entreprises, certaines dispositions contenues dans les normes internationales d'informations financières (IFRS). Il s'agit des normes suivantes :

- IAS 19 – Avantages au personnel.
- IAS 33 – Résultat par action.
- IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

La CIL considère que les dispositions contenues dans ces normes et traitant des avantages au personnel, du calcul du résultat de base et du résultat dilué par action, ainsi que des actifs destinés à la vente, n'ayant pas de similaire en Tunisie, ne sont pas incompatibles avec le référentiel comptable appliqué et peuvent donc être utilisées à titre d'orientation.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, et en raison des limites reconnues aux modèles standards et leur incapacité à répondre aux spécificités de l'activité des établissements financiers de leasing, la C.I.L a adopté, des modèles harmonieux avec les prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, à savoir :

- Le classement des actifs et des passifs par référence à leur nature en privilégiant un ordre décroissant de leur liquidité et de leur exigibilité plutôt que par référence à la distinction des éléments courants de ceux non courants.
- La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) sont fournies au niveau des notes aux états financiers.
- La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

Les états financiers comportent :

- *Un bilan*
- *Un état des engagements hors bilan*
- *Un état de résultat*
- *Un état de flux de trésorerie*
- *Des notes aux états financiers*

Note 4 : Principes et Méthodes Comptables Appliqués

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers consolidés se résument comme suit :

4.1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et neuf ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire, et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant, soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de leasing transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1er janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leurs coûts d'acquisitions diminués du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette nouvelle approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1^{er} janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et

b- la valeur actualisée, au taux d'intérêt implicite du contrat de location, des paiements minimaux sus indiqués.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux du bailleur.

Pour le cas spécifique de la Compagnie Internationale de Leasing :

a) la valeur résiduelle non garantie est nulle ;

b) les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

La CIL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

4.2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing, à base individuelle, sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

A- Actifs courants

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier

B2- Actifs incertains

B3- Actifs préoccupants

B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Les taux de provisionnement retenus par la société correspondent au taux minimaux par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites.

A partir de 2008, et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le conseil d'administration de la CIL a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

La valeur du matériel donné en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 33% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 15% par an d'âge

Pour les contrats de leasing classés avant 2014 en actifs compromis, la valeur du bien est considérée nulle, tant que ledit bien n'a pas fait l'objet d'une évaluation individuelle circonstanciée tenant compte des possibilités réelles d'encaissement.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire, pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique "Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la CIL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

4.3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat.

Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2008, de la norme NCT 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée. Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

4.4 Portefeuille titres

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en question, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis dans le cadre d'opérations de prises de participations, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

4.5 Emprunts et charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Lesdites dettes sont admises à la garantie du "fonds de péréquation des changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis Ré" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts étrangers est accordée contre le versement par la C.I.L d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

Ainsi, la société n'est pas exposée au risque de change.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

4-6 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères

Les dettes et les créances libellées en monnaies étrangères sont converties en dinar tunisien au cours du jour de la date de l'opération. A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change résultant sont comptabilisées, conformément à la norme comptable tunisienne 15.

4.7 Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant, notamment, leur prix d'achat hors taxes déductibles, ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

La société comptabilise les immeubles hors exploitation, acquis dans le cadre de compromis et de protocoles de recouvrement de créances, conformément à la norme « IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

Ce traitement est expliqué par le fait que la valeur comptable desdits actifs est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue de l'actif.

Ces actifs sont comptabilisés, comme pour le cas des immobilisations corporelles, à leur coût d'acquisition incluant, notamment, leur prix d'achat hors taxes déductibles, ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Conformément à la norme IFRS 5, ces actifs sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Toute perte de valeur, relative à toute réduction initiale ou ultérieure de l'actif, est constatée immédiatement au résultat de la période.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative. Toutefois, les immobilisations hors exploitation ne sont pas amortissables.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

- Logiciels 33,3%
- Immeubles 5,0%

• Matériel de transport	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	10,0%
• Matériel informatique	33,3%
• Installations générales	10,0%

4-8 Taxe sur la valeur ajoutée :

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

4.9 Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

4.10 Avantages au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de la C.I.L sont classés en deux catégories :

- *Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ;*
- *Les avantages postérieurs à l'emploi constitués, notamment, par l'indemnité de départ à la retraite.*

Avantages à court terme

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux principes généralement admis, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Seule l'indemnité de départ à la retraite, constitue, un avantage postérieur à l'emploi pour le personnel de la C.I.L. Il s'agit, d'un régime à cotisations définies objet d'une convention conclue avec une compagnie d'assurance vie. Conséquemment, seules les primes appelées durant un exercice donné sont portées parmi les charges de ce denier.

NOTE 5 : CAISSES ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	31 Décembre 2018	31 Décembre 2017
Banques	16 115 361	14 387 043
Caisses	256 759	334 571
Total	16 372 120	14 721 614

NOTE 6 : CREANCES SUR LA CLIENTELE, OPERATIONS DE LEASING

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	31 Décembre 2018	31 Décembre 2017
Créances sur contrats mis en force	533 646 693	521 361 320
Encours financiers	497 967 936	494 109 385
Impayés	38 123 500	29 571 042
Intérêts échus différés	(2 444 743)	(2 319 108)
Créances sur contrats en instance de mise en force	1 419 233	1 460 540
Total brut des créances de leasing	535 065 926	522 821 861
A déduire couverture		
Provisions pour dépréciation des encours	(7 864 868)	(7 486 648)
Provisions pour dépréciation des impayés	(16 161 337)	(14 842 272)
Provisions collectives	(4 694 000)	(3 195 000)
Produits réservés	(3 491 918)	(3 269 337)
Total net des créances de leasing	502 853 803	494 028 603

6.1 Encours financiers et créances sur contrats en instance de mise en force

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing et les contrats en instance de mise en force sont indiqués ci-après :

Solde au 31 décembre 2017	495 569 925
<u>Addition de la période</u>	
- Investissements	247 325 698
- Relocations	3 524 920
- Transferts	18 578 574
<u>Retraits de la période</u>	
- Remboursement du capital	(223 297 123)
- Cessions à la valeur résiduelle	(1 978)
- Cessions anticipées	(22 709 982)
- Relocations	(3 079 425)
- Transferts	(16 523 441)
<u>Solde au 31 décembre 2018</u>	<u>499 387 168</u>

6.1.1 Analyse par maturité

L'analyse de l'encours des contrats par maturité se présente comme suit :

	31 Décembre 2018	31 Décembre 2017
- Paiements minimaux sur contrats actifs		
- A recevoir dans moins d'un an	219 938 352	209 080 176
- A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	355 062 422	363 415 740
- A recevoir dans plus de 5 ans	7 839 190	7 536 186
Total des paiements minimaux sur contrats actifs	<u>582 839 964</u>	<u>580 032 102</u>
- Produits financiers non acquis		
- Revenus non acquis à moins d'un an	43 380 698	42 267 940
- Revenus non acquis à plus d'un an et moins de 5 ans	46 483 798	49 272 530
- Revenus non acquis à plus de 5 ans	857 108	896 922
Total des produits financiers non acquis	<u>90 721 604</u>	<u>92 437 392</u>
- Valeurs résiduelles	400 072	1 067 135
- Contrats suspendus ordinaires	1 471	-
- Contrats suspendus contentieux	5 448 032	5 447 540
- Contrats en instance de mise en force	1 419 233	1 460 540
<u>Encours des contrats</u>	<u>499 387 168</u>	<u>495 569 925</u>

6.1.2 Analyse par secteur d'activité

	31 Décembre 2018	31 Décembre 2017
Bâtiment et travaux publics	45 623 891	55 031 725
Industrie	58 875 243	63 903 855
Tourisme	74 727 754	61 472 071
Commerces et services	227 909 973	228 756 508
Agriculture	92 250 307	86 405 766
<u>Total</u>	<u>499 387 168</u>	<u>495 569 925</u>

6.1.3 Analyse par type de matériel

	31 Décembre 2018	31 Décembre 2017
Equipements	48 108 993	55 530 512
Matériel roulant	382 802 771	368 362 443
Matériel spécifique	99 951	105 276
<u>Sous Total</u>	<u>431 011 715</u>	<u>423 998 231</u>
Immobilier	68 375 453	71 571 693
<u>Total</u>	<u>499 387 168</u>	<u>495 569 925</u>

6.2 Impayés

L'analyse des impayés se présente comme suit :

	31 Décembre 2018	31 Décembre 2017
<u>Clients ordinaires (1)</u>	27 621 079	19 094 017
Inférieur à 1 mois	12 517 245	7 778 215
Entre 1 et 3 mois	7 422 907	4 869 057
Entre 3 et 6 mois	1 184 754	1 399 946
Entre 6 mois et 1 année	1 336 269	1 155 187
Supérieur à 1 année	5 159 904	3 891 612
<u>Clients litigieux (2)</u>	10 502 422	10 477 025
<u>Total (1)+(2)</u>	38 123 500	29 571 042

6.3 ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	395 770 351	88 719 113	2 203 832	1 813 961	9 460 678	497 967 936
Impayés	4 483 779	13 349 996	1 094 662	776 910	18 418 153	38 123 500
Contrats en instance de mise en force	1 419 233	-	-	-	-	1 419 233
CREANCES LEASING	401 673 363	102 069 109	3 298 494	2 590 872	27 878 831	537 510 669
Avances reçues (*)	(3 230 207)	(5 053)	-	-	(509 975)	(3 745 235)
ENCOURS GLOBAL	398 443 155	102 064 056	3 298 494	2 590 872	27 368 856	533 765 433
ENGAGEMENTS HORS BILAN	9 707 978	-	-	-	-	9 707 978
TOTAL ENGAGEMENTS	408 151 134	102 064 056	3 298 494	2 590 872	27 368 856	543 473 412
Produits réservés	-	-	(241 713)	(226 706)	(3 023 499)	(3 491 918)
Provisions sur encours financiers	-	-	(22 782)	(338 759)	(7 503 328)	(7 864 868)
Provisions sur impayés	-	-	(380 627)	(442 870)	(15 337 841)	(16 161 337)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(645 123)	(1 008 334)	(25 864 667)	(27 518 124)
ENGAGEMENTS NETS	408 151 134	102 064 056	2 653 371	1 582 537	1 504 189	515 955 288
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			0,61%	0,48%	5,04%	
			6,12%			
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) de 2017			6,36%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			19,56%	38,92%	94,50%	
			82,74%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés de 2017			74,40%			

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 7 : PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL

L'analyse du portefeuille-titres commercial se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2018</u>	<u>31 Décembre 2017</u>
Certificats de dépôt	10 000 000	10 000 000
Actions SICAV	3 646 955	461 117
Titres cotés	851 657	335 965
	<u>14 498 612</u>	<u>10 797 082</u>
A déduire :		
Provisions pour dépréciation des titres cotés	(34 929)	(48 966)
	<u>14 463 683</u>	<u>10 748 116</u>

NOTE 8 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2018</u>	<u>31 Décembre 2017</u>
Titres immobilisés	30 408 144	20 325 424
Dépôts et cautionnements versés	2 000	2 000
	<u>30 410 144</u>	<u>20 327 424</u>
A déduire :		
- Versement restant à effectuer sur titres	(1 000 000)	(1 000 000)
	<u>29 410 144</u>	<u>19 327 424</u>
A déduire :		
- Provisions pour dépréciation des titres	(490 000)	(251 743)
	<u>28 920 144</u>	<u>19 075 681</u>

Les provisions constituées concernent la dépréciation de la participation du groupe CIL dans le capital des sociétés « SYPHAX AIRLINES », « SUPER BETON SLAMA », « SUPER FABRIQUANT SLAMA » et « Conseil Plus Gestion » pour respectivement 200.000 DT, 161.250 DT, 88.750 DT et 40.000 DT.

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
Soldes au 31 Décembre 2017	20 325 424	19 325 424	1 000 000
<u>Acquisitions de l'exercice</u>			
- Société UNIPACK	2 000 000	2 000 000	-
- Société PROINJECT	500 000	500 000	-
- Société TUNIFRIES	887 000	887 000	-
- BIAT	4 800 000	4 800 000	-
- Société POLYBAT	2 190 000	2 190 000	-
- Société MAS EXPORT	420 000	420 000	-
- TUNISIE CLEARNING (ex STICODEVAM)	20 610	20 610	-
- Société PROINJECT	3 000 000	3 000 000	-
- Société TIP	295 000	295 000	-
- Société MAS EXPORT	15 000	15 000	-
Total des acquisitions de l'exercice	14 127 610	14 127 610	-
<u>Cessions de l'exercice</u>			
- Société Les délices de Maman	35 000	35 000	-
- Société ARMA PLUS	224 800	224 800	-
- Société MEDICARS	300 000	300 000	-
- Société GREEN TECNO	23 300	23 300	-
- Société INVEST IMMO	15 000	15 000	-
- Société VESTA	291 300	291 300	-
- Société Techno Invest & Consulting	26 400	26 400	-
- Société GREEN DUCK CONSULTING	50 000	50 000	-
- Société REDTEC	58 300	58 300	-
- Société PRO IMMO HAMMAMET	22 320	22 320	-
- Société TECNO CAP BON	7 290	7 290	-
- Société ECOMAT	240 000	240 000	-
- Société MCS	202 600	202 600	-
- Société SEI	38 300	38 300	-
- Société TRUST IMMO	29 980	29 980	-
- Société HOLFOOD	75 000	75 000	-
- Société ECOLE EL EUCH	20 010	20 010	-
- Société MEGA REAL ESTATE	20 000	20 000	-
- Société PRO HOUSE	21 000	21 000	-
- Société HF CONSULTING	25 500	25 500	-
- Société SUPERFOOD	35 000	35 000	-
- Société THEOS SOLUTIONS	7 500	7 500	-
- Société IDEAL RECYCLAGE	192 330	192 330	-
- Société ECOLE EL EUCH	41 250	41 250	-
- Société HOR	177 080	177 080	-
- Société GII	150 000	150 000	-
- SOCIETE FORACHEM	42 500	42 500	-
- Société SNA NOUR	1 415 630	1 415 630	-
- Société EASYPRINT	50 000	50 000	-
- Société ECOMAT	107 500	107 500	-
Total des cessions de l'exercice	3 944 890	3 944 890	-
<u>Liquidation de l'exercice</u>			
- FCP Valeurs developemnt	100 000	100 000	-
Total de la liquidation de l'exercice	100 000	100 000	-
<u>Soldes au 31 Décembre 2018</u>	<u>30 408 144</u>	<u>29 408 144</u>	<u>1 000 000</u>

Le portefeuille titres s'analyse au 31 Décembre 2018 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>Date souscription</u>	<u>Pourcentage détenu</u>
* TUNISIE CLEARING (ex STICODEVAM)	56 840	4,248	5,000	241 433	de 2001 à 2018	3,61%
* BVMT	43 659	9,892	10,000	431 868	de 1999 à 2014	4,30%
* IFBT	1	100,000	100,000	100	1999	0,13%
* Conseil Plus Gestion (C.P.G)	400	100,000	100,000	40 000	2012	33,33% *
* Société SYPHAX (CIL SICAR)	20 000	10,000	10,000	200 000	2013	0,73%
* Société FORACHEM	12 750	10,000	10,000	127 500	2012	7,08%
* Société GII	15 000	10,000	10,000	150 000	2014	2,11%
* Société SOCHA	56 509	10,000	10,000	565 090	2014	12,56%
* Société HOR	80 637	10,000	10,000	806 370	2015/2016/2017	30,09% *
* Société SUPER BETON SLAMA	6 450	100,000	100,000	645 000	2015	32,25% *
* Société SUPER FABRIQUANT SLAMA	3 550	100,000	100,000	355 000	2015	20,88% *
* Société IDEAL RECYCLAGE	19 234	10,000	10,000	192 340	2015	13,38%
* Société THEOS SOLUTIONS	1 950	10,000	10,000	19 500	2015	32,50% *
* Société EASYPRINT	1 500	100,000	100,000	150 000	2015	37,13% *
* Société ECOMAT	4 300	25,000	25,000	107 500	2015	1,92%
* Société NHB	32 000	10,000	10,000	320 000	2017	49,23% *
* Société TIP	29 500	10,000	10,000	295 000	2018	49,17% *
* Société MAS EXPORT (CIL & CIL SICAR)	4 350	100,000	100,000	435 000	2018	30,74% *
* Société PROINJECT (CIL & CIL SICAR)	35 000	100,000	100,000	3 500 000	2018	4,57%
* Société DAR EL JELD	33 500	100,000	100,000	3 350 000	2015/2016	29,91% *
* Société SWEET HOME	2 134	10,000	10,000	21 340	2012	9,97%
* Société LA GRIFFE	50 000	10,000	10,000	500 000	2013	29,41% *
* Société ECOMAT	55 000	25,000	25,000	1 375 000	2014/2015/2017	24,60% *
* Société GREEN TECHNO	234	100,000	100,000	23 400	2014	9,96%
* Société PRO IMMO HAMMAMET	6 102	10,000	10,000	61 020	2014	14,36%
* Société INVEST IMMO	1 500	10,000	10,000	15 000	2014	10,00%
* Société TECNO CAP BON	6 321	10,000	10,000	63 210	2014	21,07% *
* Société MOUHIBA REAL ESTATE	2 000	10,000	10,000	20 000	2014	20,00% *
* Société RED TEC	584	100,000	100,000	58 400	2015	13,27%
* Société MCS	4 785	100,000	100,000	478 500	2014/2017	18,40%
* Société TRUST IMMO	83 353	1,000	1,000	83 353	2014	14,62%
* Société SEI	1 273	100,000	100,000	127 300	2014	13,40%
* Société TECHNO INVEST & CONSULTING	736	100,000	100,000	73 600	2014	8,18%
* Société HOLFOOD	750	100,000	100,000	75 000	2015	15,00%
* Société SUPERFOOD JUICERY	350	100,000	100,000	35 000	2015	14,58%
* Société ECOLE EL EUCH (CIL & CIL SICAR)	6 749	10,000	10,000	67 490	2015	19,85%
* Société CLINIQUE LES PINS	100 000	10,000	10,000	1 000 000	2015	9,71%
* Société HF CONSULTING	2 550	10,000	10,000	25 500	2015	15,00%
* Société MEGA REAL ESTATE	200	100,000	100,000	20 000	2015	13,33%
* Société MS CONSULTING	420	100,000	100,000	42 000	2015	29,58% *
* Société LES DELICES DE MAMAN (CIL & CIL SICAR)	33 333	10,000	10,000	333 330	2015	33,33% *
* Société PROHOUSE	210	100,000	100,000	21 000	2015	14,79%
* Société TECNO SAHEL CONSULTING	600	100,000	100,000	60 000	2016	30,00% *
* Société THF CONSULTING	1 800	100,000	100,000	180 000	2016	30,00% *
* Société BOI CONSULTING	1 500	100,000	100,000	150 000	2016	30,00% *
* Société SIFAT	10 000	10,000	10,000	100 000	2016	28,17% *
* Société SNA NOUR	74 000	10,000	10,000	740 000	2016	7,05%
* Société SH CONSULTING	1 500	100,000	100,000	150 000	2016	30,00% *
* Société EMP	40 000	10,000	10,000	400 000	2016	40,00% *
* Société MEDPLAST	30 000	10,000	10,000	300 000	2016	7,30%
* Société ECONOMIC AUTO	20 000	100,000	100,000	2 000 000	2017	22,22% *
* Société UNIPACK	200 000	10,000	10,000	2 000 000	2017	1,93%
* Société POLYBAT	2 190 000	1,000	1,000	2 190 000	2018	30,00% *
* Société TUNIFRIES	8 870	100,000	100,000	887 000	2018	13,60%
* BIAT	40 000	120,000	10,000	4 800 000	2018	0,24%
Total des titres				30 408 144		

(*) Le groupe CIL n'exerce pas de contrôle ou d'influence notable sur ces sociétés

NOTE 9 : VALEURS IMMOBILISEES

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS PROPRES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018
(Montants exprimé en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements					Valeur comptable nette	
		Début période	Acquisitions	Transfert	Cessions	Mises en rebut	Fin de période	Début période	Dotation de la période	Cessions	Mises en rebut		Fin de période
Logiciels	33,33%	329 840	10 493	-	-	340 333	307 030	15 063	-	-	322 093	18 240	
Ecart d'acquisition	5%	538 541	-	-	-	538 541	396 071	26 927	-	-	422 998	115 543	
Immeubles	5,0%	5 555 089	855 086	150 000	-	6 560 176	2 911 292	241 520	-	-	3 152 812	3 407 364	
Matériel de transport	20,0%	1 375 434	189 960	-	(158 569)	1 406 825	629 211	238 146	(158 180)	-	709 177	697 649	
Equipements de bureau	10,0%	455 394	111 225	-	(38 107)	(20 964)	507 548	362 832	25 549	(30 154)	(20 029)	338 198	169 350
Matériel informatique	33,33%	356 918	23 480	-	(13 162)	(11 735)	355 500	337 860	13 039	(13 162)	(11 735)	326 003	29 497
Installations générales	10,0%	607 010	107 221	-	(31 146)	(31 299)	651 785	396 883	41 543	(28 998)	(30 412)	379 016	272 769
Immeubles hors exploitation (*)		2 715 636	36 055	-	-	2 751 691	-	-	-	-	-	2 751 691	
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations		150 000	176 471	(150 000)	-	176 471	-	-	-	-	-	176 471	
TOTAUX		12 083 863	1 509 990	-	(240 984)	(63 998)	13 288 870	5 341 178	601 787	(230 494)	(62 176)	5 650 296	7 638 574

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

(*) Les immeubles hors exploitation sont acquis dans le cadre de compromis et de protocoles de recouvrement de créances. Ils ne sont pas amortissables.
Il s'agit d'immeubles et de terrains acquis par la société en vue de leur vente ou location et non pas pour leur utilisation continue dans le cadre normal de son cycle d'exploitation. La société a l'intention de céder lesdits immeubles dans un avenir proche, le temps habituel et nécessaire pour une vente d'actifs de même nature.

NOTE 10 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Les dépôts et avoirs de la clientèle se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2018</u>	<u>31 Décembre 2017</u>
- Avances et acomptes reçus des clients	3 745 235	3 535 073
- Autres dépôts et cautionnements reçus	5 075	5 075
<u>Total</u>	<u>3 750 310</u>	<u>3 540 148</u>

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2018</u>	<u>31 Décembre 2017</u>
- Banques locales	190 887 405	157 650 149
- Banques étrangères	97 902 243	71 902 869
- Emprunts obligataires	122 807 240	138 407 300
- Certificats de dépôt	8 500 000	12 000 000
- Certificats de leasing	18 000 000	36 000 000
<u>Total emprunts</u>	<u>438 096 888</u>	<u>415 960 318</u>
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	5 041 257	3 103 282
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	2 214 226	777 356
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	5 405 044	6 097 804
- Intérêts courus sur certificats de leasing	656 148	586 682
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires locaux	(333 954)	(235 733)
- Charges constatées d'avance sur certificat de dépôt	(126 280)	(121 672)
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires étrangers	(14 299)	(18 183)
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>12 842 142</u>	<u>10 189 536</u>
<u>Total</u>	<u>450 939 030</u>	<u>426 149 854</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et ressources spéciales" sont récapitulés dans le tableau suivant :

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>CREDITS BANCAIRES</u>								
<u>BANQUES LOCALES</u>								
AMEN BANK (1/2013)	2 000 000	Annuellement (2014-2018)	400 000	-	400 000	-	-	-
AMEN BANK (4/2013)	1 000 000	Annuellement (2014-2018)	200 000	-	200 000	-	-	-
BT (2/2013)	5 000 000	Annuellement (2014-2018)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
ATB (1/2013)	5 000 000	Annuellement (2013-2018)	500 000	-	500 000	-	-	-
AMEN BANK (5/2013)	10 000 000	Annuellement (2014-2018)	2 000 000	-	2 000 000	-	-	-
BIAT (4/2013)	6 000 000	Annuellement (2014-2018)	1 200 000	-	1 200 000	-	-	-
BIAT (1/2014)	3 000 000	Annuellement (2014-2018)	600 000	-	600 000	-	-	-
BTK (2014)	3 000 000	Annuellement (2015-2019)	1 200 000	-	600 000	600 000	-	600 000
ATB (2014)	4 000 000	Annuellement (2015-2019)	1 600 000	-	800 000	800 000	-	800 000
BIAT (2/2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2019)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
BIAT (3/2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2019)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
BT (2/2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2019)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
BTE (2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2019)	2 231 808	-	1 065 400	1 166 408	-	1 166 408
BH (2015)	3 000 000	Annuellement (2016-2020)	1 918 341	-	597 345	1 320 996	682 494	638 502
AMEN BANK (2015)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BIAT (1/2015)	10 000 000	Annuellement (2016-2020)	6 000 000	-	2 000 000	4 000 000	2 000 000	2 000 000
BT (2015)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BIAT (2/2015)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BIAT (3/2015)	7 500 000	Annuellement (2016-2020)	4 500 000	-	1 500 000	3 000 000	1 500 000	1 500 000
ATB (2015)	2 500 000	Annuellement (2016-2020)	1 500 000	-	500 000	1 000 000	500 000	500 000
ATIJARI BANK (1/2015)	6 000 000	Annuellement (2016-2020)	3 600 000	-	1 200 000	2 400 000	1 200 000	1 200 000
ATIJARI BANK (2/2015)	4 000 000	Annuellement (2016-2020)	2 400 000	-	800 000	1 600 000	800 000	800 000
AMEN BANK (1/2016)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BIAT (1/2016)	10 000 000	Annuellement (2017-2021)	8 000 000	-	2 000 000	6 000 000	4 000 000	2 000 000
BH (1/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BT (1/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
ATB (1/2016)	3 500 000	Semestriellement (2017-2021)	2 800 000	-	700 000	2 100 000	1 400 000	700 000
BIAT (2/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
AMEN BANK (1/2016)	3 000 000	Annuellement (2017-2021)	2 400 000	-	600 000	1 800 000	1 200 000	600 000
AMEN BANK (2/2016)	2 000 000	Annuellement (2017-2021)	1 600 000	-	400 000	1 200 000	800 000	400 000

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
AMEN BANK (3/2016)	2 500 000	Annuellement (2017-2021)	2 000 000	-	500 000	1 500 000	1 000 000	500 000
BIAT (3/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BIAT (4/2016)	10 000 000	Annuellement (2017-2021)	8 000 000	-	2 000 000	6 000 000	4 000 000	2 000 000
AMEN BANK (1/2017)	2 500 000	Annuellement (2018-2022)	2 500 000	-	500 000	2 000 000	1 500 000	500 000
ATTIJARI BANK (1/2017)	5 000 000	Annuellement (2017-2022)	4 500 000	-	1 000 000	3 500 000	2 500 000	1 000 000
BT (1/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
AMEN BANK (2/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BIAT (1/2017)	10 000 000	Annuellement (2018-2022)	10 000 000	-	2 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
AMEN BANK (3/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BIAT (2/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BH (1/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BIAT (3/2017)	10 000 000	Annuellement (2018-2022)	10 000 000	-	2 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
AMEN BANK (4/2017)	3 000 000	Semestriellement (2018-2019)	3 000 000	-	1 500 000	1 500 000	0	1 500 000
BT (2/2017)	3 000 000	Annuellement (2018-2022)	3 000 000	-	600 000	2 400 000	1 800 000	600 000
AMEN BANK (5/2017)	2 500 000	Annuellement (2018-2022)	2 500 000	-	500 000	2 000 000	1 500 000	500 000
AMEN BANK (6/2017)	2 500 000	Annuellement (2018-2022)	2 500 000	-	500 000	2 000 000	1 500 000	500 000
BIAT (4/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BT (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
ATB (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
BTE (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 156 171	843 829
BH (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
BT (1/2018)	3 000 000	Annuellement (2019-2023)	-	3 000 000	-	3 000 000	2 400 000	600 000
BIAT (1/2018)	10 000 000	Annuellement (2019-2021)	-	10 000 000	-	10 000 000	6 666 667	3 333 333
ATTIJARI BANK (1/2018)	5 000 000	Semestriellement (2018-2023)	-	5 000 000	500 000	4 500 000	3 500 000	1 000 000
Amen Bank (1/2018)	2 000 000	Annuellement (2019-2023)	-	2 000 000	-	2 000 000	1 600 000	400 000
Amen Bank (2/2018)	2 000 000	Annuellement (2019-2023)	-	2 000 000	-	2 000 000	1 600 000	400 000
Amen Bank (3/2018)	1 000 000	Annuellement (2019-2023)	-	1 000 000	-	1 000 000	800 000	200 000
STB (1/2018)	2 500 000	Annuellement (2019-2023)	-	2 500 000	-	2 500 000	2 000 000	500 000
Amen Bank 4/2018)	1 000 000	Annuellement (2019-2020)	-	1 000 000	-	1 000 000	500 000	500 000
STB (2/2018)	2 500 000	Annuellement (2019-2023)	-	2 500 000	-	2 500 000	2 000 000	500 000
BT (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
Amen Bank (5/2018)	1 500 000	Annuellement (2019-2023)	-	1 500 000	-	1 500 000	750 000	750 000
BIAT (1/2018)	10 000 000	Annuellement (2019-2020)	-	10 000 000	-	10 000 000	5 000 000	5 000 000
BIAT	5 000 000	Crédits relais	-	39 000 000	34 000 000	5 000 000	-	5 000 000
BIAT (2/2018)	10 000 000	Annuellement (2019-2021)	-	10 000 000	-	10 000 000	6 666 667	3 333 333
Sous-total			157 650 149	114 500 000	81 262 745	190 887 405	123 522 000	67 365 405

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES
ARRETEAU 31 DECEMBRE 2018
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période					
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an			
<u>BANQUES ETRANGERES</u>											
B.E.I 2012 EUR	5 182 500	Semestriellement (2012-2019)	2 192 278	-	1 410 075	782 203	-	782 203			
BIRD	10 000 000	Semestriellement (2015-2027)	6 866 306	-	1 789 623	5 076 683	2 981 444	2 095 239			
BIRD	13 800 000	Semestriellement (2021-2029)	9 800 000	4 000 000	-	13 800 000	13 800 000	-			
BAD	5 000 000	Semestriellement (2016-2022)	3 571 428	-	714 286	2 857 142	2 142 857	714 285			
BERD EUR	15 000 000	Semestriellement (2016-2020)	20 117 857	-	9 317 143	10 800 714	1 484 571	9 316 143			
BERD	25 000 000	Semestriellement (2019-2022)	14 500 000	10 500 000	-	25 000 000	21 571 429	3 428 571			
SANAD EUR	10 000 000	Semestriellement (2019-2023)	14 855 000	15 425 500	-	30 280 500	23 551 500	6 729 000			
GGF EUR	3 000 000	Semestriellement (2019-2023)	-	9 305 000	-	9 305 000	7 975 716	1 329 284			
<u>Sous-total</u>			71 902 869	39 230 500	13 231 127	97 902 243	73 507 518	24 394 725			
<u>Total des crédits bancaires</u>						229 553 018	153 730 500	94 493 871	288 789 647	197 029 517	91 760 130
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>											
CIL 2008 subordonné	10 000 000	Annuellement (2015-2019)	4 000 000	-	2 000 000	2 000 000	-	2 000 000			
CIL 2012/2	20 000 000	Annuellement (2013-2018)	4 000 000	-	4 000 000	-	-	-			
CIL 2013/1	13 000 000	Annuellement (2016-2020)	7 800 000	-	2 600 000	5 200 000	2 600 000	2 600 000			
CIL 2013/1	8 500 000	Annuellement (2014-2018)	1 684 500	-	1 684 500	-	-	-			
CIL 2014/1	20 000 000	Annuellement (2015-2019)	8 000 000	-	4 000 000	4 000 000	-	4 000 000			
CIL 2014/2	20 000 000	Annuellement (2015-2019)	12 000 000	-	4 000 000	8 000 000	4 000 000	4 000 000			
CIL 2015/1	25 000 000	Annuellement (2016-2020)	15 000 000	-	5 000 000	10 000 000	5 000 000	5 000 000			
CIL 2015/2	25 000 000	Annuellement (2016-2020)	15 000 000	-	5 000 000	10 000 000	5 000 000	5 000 000			
CIL 2016/1	30 000 000	Annuellement (2017-2021)	24 000 000	-	6 000 000	18 000 000	12 000 000	6 000 000			
CIL 2016/2	26 000 000	Annuellement (2018-2022)	25 695 800	-	5 139 160	20 556 640	15 417 480	5 139 160			
CIL 2017/1	21 227 000	Annuellement (2018-2022)	21 227 000	-	4 245 400	16 981 600	12 736 200	4 245 400			
CIL 2017/2	16 200 000	Annuellement (2019-2023)	-	16 200 000	-	16 200 000	12 960 000	3 240 000			
CIL 2018/1	15 000 000	Annuellement (2020-2024)	-	11 869 000	-	11 869 000	11 869 000	-			
<u>Total des emprunts obligataires</u>						138 407 300	28 069 000	43 669 060	122 807 240	81 582 680	41 224 560

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES
ARRETEAU 31 DECEMBRE 2018
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>CERTIFICATS DE DEPOT & CERTIFICATS DE LEASING</u>								
<u>CERTIFICATS DE DEPOT</u>								
Certificats de dépôt			12 000 000	76 000 000	79 500 000	8 500 000	-	8 500 000
<u>Sous-total</u>			12 000 000	76 000 000	79 500 000	8 500 000	-	8 500 000
<u>CERTIFICATS DE LEASING</u>								
Certificats EL BARAKA BANK			25 000 000	59 500 000	70 500 000	14 000 000	-	14 000 000
Certificats ZITOUNA BANK			11 000 000	38 000 000	45 000 000	4 000 000	-	4 000 000
<u>Sous-total</u>			36 000 000	97 500 000	115 500 000	18 000 000	-	18 000 000
<u>Total des CERTIFICATS DE DEPOT & DES CERTIFICATS DE LEASING</u>			48 000 000	173 500 000	195 000 000	26 500 000	-	26 500 000
<u>TOTAL GENERAL</u>			415 960 318	355 299 500	333 162 931	438 096 888	278 612 198	159 484 690

NOTE 12 : INTERETS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2018	31 Décembre 2017
Les intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la Compagnie Générale d'investissement		
- Dans le capital	460	460
- Dans les résultats reportés	(62)	(30)
- Dans le résultat de l'exercice	(A) 26	(32)
Les intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la société CIL SICAR		
- Dans le capital	480	480
- Dans les résultats reportés	4	8
- Dans le résultat de l'exercice	(A) 13	26
<u>Total des intérêts minoritaires</u>	<u>921</u>	<u>913</u>
Part du résultat revenant aux intérêts minoritaires	(A) <u>39</u>	<u>(5)</u>

NOTE 13 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2018	31 Décembre 2017
- Capital social	(A) 25 000 000	25 000 000
- Réserve légale	(B) 2 500 000	2 500 000
- Réserves pour réinvestissements	30 366 933	26 648 230
- Réserves pour fonds social	(C) 2 627 671	2 282 836
- Dividendes reçus des filiales	415 975	199 988
- Complément d'apport	6 967	6 967
- Actions propres	(D) (3 247 071)	(2 951 339)
- Résultats reportés	13 024 484	9 917 051
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>	<u>70 694 958</u>	<u>63 603 733</u>
- Résultat net des sociétés intégrés	11 982 044	11 855 156
- Part revenant aux intérêts minoritaires	(39)	5
<u>- Résultat consolidé de l'exercice (1)</u>	<u>11 982 005</u>	<u>11 855 161</u>
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	(F) <u>82 676 963</u>	<u>75 458 894</u>
Nombre d'actions (2)	4 791 989	4 803 371
Résultat par action (1) / (2)	(E) 2,500	2,468

(A) Le capital social s'élève, au 31 décembre 2018, à D : 25.000.000 composé de 5.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son bénéfice distribuable à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.

(D) L'assemblée générale ordinaire, réunie le 16 mai 2017, a autorisé le conseil d'administration de la société à acheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier.

L'assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans, se terminant avec l'Assemblée générale appelée à statuer sur l'exercice 2019. Elle a limité le nombre maximum d'actions à détenir à 10% du total des actions composant le capital.

Les mouvements enregistrés sur cette rubrique se détaillent comme suit :

	Nombre	Coût
Solde au 31 décembre 2017	196 233	2 951 339
Achats de l'exercice	18 236	295 732
Solde au 31 décembre 2018	214 469	3 247 071

Le nombre des actions détenues par la CIL représente, au 31 décembre 2018, 4,48% des actions en circulation.

Le rachat de la CIL de ses propres actions a eu pour effet la régularisation de son cours boursier.

(E) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(F) Voir tableau de mouvements ci-joint :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES
AU 31 DECEMBRE 2018
(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Réserves pour fonds social	Dividendes reçus des filiales	Résultats reportés	Complément d'apport	Actions propres	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2016	25 000 000	2 500 000	25 167 770	2 050 208	184 987	7 029 875	4 320	(3 000 537)	8 865 838	67 802 461
Affectations approuvées par l'A.G.O du 17 mai 2017			5 150 000	400 000	(184 987)	3 500 825			(8 865 838)	-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 17 mai 2017			(3 669 540)			3 669 540				-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2016						(4 250 000)				(4 250 000)
Rachat d'actions propres								(840)		(840)
Dividendes reçus des filiales intégrés					199 988	(199 988)				-
Cessions d'actions propres							2 647	50 038		52 685
Encaissement dividendes sur actions propres						166 798				166 798
Prélèvements sur fonds social				(167 371)						(167 371)
Résultat net de l'exercice 2017									11 855 161	11 855 161
Solde au 31 Décembre 2017	25 000 000	2 500 000	26 648 230	2 282 836	199 988	9 917 051	6 967	(2 951 339)	11 855 161	75 458 894
Affectations approuvées par l'A.G.O du 26 Avril 2018			6 370 000	500 000	(199 988)	5 185 149			(11 855 161)	-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 26 Avril 2018			(2 651 297)			2 651 297				-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2017						(4 500 000)				(4 500 000)
Rachat d'actions propres								(295 733)		(295 733)
Dividendes reçus des filiales intégrés					415 975	(415 975)				-
Encaissement dividendes sur actions propres						186 961				186 961
Prélèvements sur fonds social				(155 165)						(155 165)
Résultat net de l'exercice 2018									11 982 005	11 982 005
Solde au 31 décembre 2018	25 000 000	2 500 000	30 366 933	2 627 671	415 975	13 024 484	6 967	(3 247 071)	11 982 005	82 676 963

NOTE 14 : INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DE LEASING

Les intérêts et produits assimilés de leasing se présentent ainsi :

	31 Décembre 2018	31 Décembre 2017
- Intérêts de leasing	56 798 442	48 081 581
- Intérêts de retard	2 337 205	1 920 969
- Produits nets sur cession des biens en leasing	86	272 811
- Autres	2 811 685	2 338 580
Total	61 947 418	52 613 941
- Transferts en produits de la période		
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	675 139	534 781
Intérêts de retard antérieurs	412 804	238 944
- Produits réputés réservés en fin de période		
Intérêts inclus dans les loyers	(887 399)	(753 554)
Intérêts de retard	(423 125)	(584 193)
<u>Variation des produits réservés</u>	<u>(222 581)</u>	<u>(564 022)</u>
<u>Total des intérêts et des produits de leasing</u>	<u>61 724 837</u>	<u>52 049 919</u>

NOTE 15 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2018	31 Décembre 2017
- Intérêts des emprunts obligataires	9 790 422	10 788 306
- Intérêts des crédits des banques locales	15 170 291	9 950 233
- Intérêts des crédits des banques étrangères	6 676 613	3 338 695
- Intérêts des autres opérations de financement	3 878 155	3 253 412
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	366 612	199 201
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	<u>35 882 093</u>	<u>27 529 847</u>
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	(187 262)	(135 919)
- Autres charges financières	130 765	104 967
- Pénalités	15	159
<u>Total des autres charges financières</u>	<u>(56 483)</u>	<u>(30 794)</u>
<u>Total général</u>	<u>35 825 610</u>	<u>27 499 053</u>

NOTE 16 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2018</u>	<u>31 Décembre 2017</u>
- Dividendes	36 728	52 070
- Plus values sur cession des titres immobilisés	593 844	569 319
- Moins values sur cession des titres immobilisés	(35 708)	-
- Plus ou (moins) values sur cession de titres de placement	(13 670)	(61 472)
- Plus ou (moins) values sur fonds gérés	464 397	293 631
- Intérêts des comptes CEA	159 563	128 999
- Autres	64 114	133 407
<u>Total</u>	<u>1 269 268</u>	<u>1 115 954</u>

NOTE 17 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2018</u>	<u>31 Décembre 2017</u>
- Salaires et complément de salaires	4 349 787	4 329 611
- Charges connexes aux salaires	124 096	258 961
- Cotisations de sécurité sociales	774 924	725 771
- Autres charges sociales	230 586	201 390
<u>Total</u>	<u>5 479 393</u>	<u>5 515 734</u>

NOTE 18 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2018</u>	<u>31 Décembre 2017</u>
- Achat de matières et fournitures	248 410	249 580
<u>Total des achats</u>	<u>248 410</u>	<u>249 580</u>
- Sous-traitance générale	159 862	145 132
- Locations	152 505	147 941
- Entretiens et réparations	307 347	243 759
- Primes d'assurances	63 441	54 165
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>683 155</u>	<u>590 996</u>
- Personnel extérieur à l'entreprise	30 000	30 000
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	517 500	476 560
- Frais de gestion de GO SICAV	5 307	7 586
- Publicités, publications et relations publiques	223 473	194 055
- Déplacements, missions et réceptions	56 824	71 317
- Frais postaux et de télécommunications	165 275	190 395
- Services bancaires et assimilés	192 895	176 414
- Autres services extérieurs	378	272
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>1 191 653</u>	<u>1 146 600</u>
- Jetons de présence	104 000	56 000
- Rémunération du PCA	360 000	-
- Rémunération comité d'audit	15 000	15 000
- Rémunération comité des risques	15 000	15 000
<u>Total des charges diverses</u>	<u>494 000</u>	<u>86 000</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	125 340	127 494
- T.C.L	143 935	123 151
- Droits d'enregistrements et de timbres	8 901	12 298
- Autres impôts et taxes	17 207	10 636
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>295 383</u>	<u>273 578</u>
<u>Total général</u>	<u>2 912 600</u>	<u>2 346 755</u>

NOTE 19 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS ET RESULTATS DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2018</u>	<u>31 Décembre 2017</u>
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	5 371 696	5 147 267
- Dotations aux provisions collectives	1 499 000	673 000
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(3 674 411)	(2 808 757)
- Créances radiées	2 104	1 947 005
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	-	(1 718 325)
- Annulation de produits réservés sur créances radiées		
- Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	-	(57 945)
- Intérêts de retard antérieurs	-	(166 631)
- Encaissement sur créances radiées	(18 878)	(6 500)
Total	<u>3 179 512</u>	<u>3 009 114</u>

NOTE 20 : DOTATIONS NETTES AUX AUTRES PROVISIONS

Les dotations (reprises) nettes aux comptes des autres provisions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2018</u>	<u>31 Décembre 2017</u>
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs	64 687	15 672
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	284 929	53 966
- Dotations aux provisions pour divers risques	100 000	-
- Reprise sur provisions pour dépréciation des titres de participation	(60 710)	(66 572)
- Apurement de comptes d'actifs	216 434	-
- Reprise sur provisions pour dépréciation des autres actifs	(223 058)	(16 000)
- Reprise sur provisions pour divers risques	-	(23 303)
Total	<u>382 282</u>	<u>(36 238)</u>

NOTE 21 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2018</u>	<u>31 Décembre 2017</u>
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	82 527	128 065
- Apurement de comptes	54 811	117 286
- Autres gains sur éléments exceptionnels	13 915	1 930
Total	<u>151 254</u>	<u>247 281</u>

NOTE 22 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

	<u>31 Décembre 2018</u>	<u>31 Décembre 2017</u>
- Charges nettes sur cessions d'immobilisations	5 979	56
- Pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	1 115	819
Total	<u>7 093</u>	<u>875</u>

NOTE 23 : ENCAISSEMENTS REÇUS DES CLIENTS

	31 Décembre 2018	31 Décembre 2017
- Clients et comptes rattachés en début de période	29 571 042	27 886 335
- Clients et comptes rattachés en fin de période	(38 123 500)	(29 571 042)
- Clients avances et acomptes reçus en début de période	(3 535 073)	(3 268 969)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	3 745 235	3 535 073
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	(5 075)	(30 075)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	5 075	5 075
- Produits constatés d'avance en début de période	(2 319 108)	(1 887 544)
- Produits constatés d'avance en fin de période	2 444 743	2 319 108
- TVA collectée	50 950 663	44 515 538
- TVA collectée sur avances et acomptes	(1 812 255)	(2 765 644)
- Remboursement principal	223 297 123	206 647 323
- Intérêts et produits assimilés de leasing	61 947 418	52 613 941
- Autres produits d'exploitation	147 035	253 346
- Créances virées en pertes	(2 104)	(1 947 005)
- Encaissements sur créances radiées	18 878	6 500
- Encours financiers virés en pertes	-	987 978
- Plus/Moins values sur relocation	(445 495)	(55 452)
- Plus/Moins values sur transfert	(2 055 133)	(5 520 909)
- Créances sur cessions d'immobilisations début période	171 465	237 786
- Créances sur cessions d'immobilisations fin période	(132 422)	(171 465)
- Cessions d'immobilisations à la VR	1 978	26 980
- Cessions anticipées d'immobilisations	22 709 982	13 774 190
<u>Encaissements reçus des clients</u>	<u>346 580 473</u>	<u>307 591 067</u>

NOTE 24 : INVESTISSEMENTS DANS LES CONTRATS DE LEASING

	31 Décembre 2018	31 Décembre 2017
- Fournisseurs d'immobilisations en début de période	42 945 910	30 369 745
- Fournisseurs d'immobilisations en fin de période	(35 702 447)	(42 945 910)
- Fournisseurs, avances et acomptes en début de période	(92 173)	(213 313)
- Fournisseurs, avances et acomptes en fin de période	1 002	92 173
- Décaissements pour financement de contrats de leasing	247 325 698	296 444 745
- TVA sur investissements	40 070 957	43 319 059
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	86 110	36 750
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	(18 033)	(86 110)
<u>Investissements dans les contrats de leasing</u>	<u>294 617 025</u>	<u>327 017 138</u>

NOTE 25 : INTERETS PAYES

	<u>31 Décembre 2018</u>	<u>31 Décembre 2017</u>
- Frais d'émission d'emprunts	103 016	513 982
- Intérêts comptabilisés d'avance en début de période	(375 588)	(375 348)
- Intérêts comptabilisés d'avance en fin de période	474 533	375 588
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	2 534	732
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	(37 329)	(2 534)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	6 097 804	5 073 840
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	(5 405 044)	(6 097 804)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires début de période	3 103 282	2 178 029
- Intérêts courus sur emprunts bancaires fin de période	(5 041 257)	(3 103 282)
- Intérêts et comm. courus sur emprunts étrangers en début de période	777 356	843 334
- Intérêts et comm. courus sur emprunts étrangers en fin de période	(2 214 226)	(777 356)
- Intérêts courus sur certificat de leasing en début de période	586 682	449 736
- Intérêts courus sur certificat de leasing en fin de période	(656 148)	(586 682)
- Intérêts et charges assimilées	35 825 610	27 499 053
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	(366 612)	(199 201)
<u>Intérêts payés</u>	<u>32 874 613</u>	<u>25 792 087</u>

NOTE 26 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	<u>31 Décembre 2018</u>	<u>31 Décembre 2017</u>
- Investissements en Immobilisations corporelles et incorporelles	1 509 990	1 928 348
<u>Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>	<u>1 509 990</u>	<u>1 928 348</u>

NOTE 27 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	<u>31 Décembre 2018</u>	<u>31 Décembre 2017</u>
- Moins-values sur cessions d'immobilisations	(5 979)	(56)
- Cessions d'immobilisations corporelles	10 491	2 375
- Immobilisations mises en rebut	1 823	56
- Produits nets sur cessions d'immobilisations, autres que destinées à la location	82 927	128 065
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>	<u>89 261</u>	<u>130 440</u>

NOTE 28 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	<u>31 Décembre 2018</u>	<u>31 Décembre 2017</u>
- Titres immobilisés cédés au cours de l'exercice	4 044 890	3 644 057
- Produits nets sur cessions de titres immobilisés	926 146	887 806
- Créances sur cession titres immobilisés en début de période	-	-
- Créances sur cession titres immobilisés en fin de période	(675 000)	-
- Avances sur cession titres immobilisés en début de période	(77 000)	-
- Avances sur cession titres immobilisés en fin de période	214 100	77 000
- Moins value sur cessions de titres immobilisés	(35 708)	-
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u>	<u>4 397 428</u>	<u>4 608 863</u>

NOTE 29 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

	<u>31 Décembre 2018</u>	<u>31 Décembre 2017</u>
- Dividendes payés	4 500 000	4 250 000
- Dividendes sur actions propres	(186 961)	(166 798)
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en début de période	43 725	43 654
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en fin de période	(43 670)	(43 725)
- Intérêts des prêts sur fonds social	155 165	167 371
<u>Dividendes et autres distributions</u>	<u>4 468 260</u>	<u>4 250 503</u>

NOTE 30 : ENGAGEMENTS HORS BILAN**A- ENGAGEMENTS DONNES :****A-1- Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle**

Les engagements de Financement en Faveur de la Clientèle s'élèvent au 31 Décembre 2018 à 9 707 978 DT et constituent des accords de financement en faveur de la clientèle, matérialisés par des contrats de leasing dûment signés et figurant parmi les Engagements hors bilan présentés au niveau du tableau de classification des créances sur la clientèle (voir note 6.3 Analyse et classification des créances sur la clientèle).

A-2- Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts

Les engagements sur intérêts et commissions sur emprunts s'élèvent à 75 093 917 DT et constituent le total des intérêts et commissions qui vont être supportés par la CIL sur les échéances futures des emprunts en cours au 31 Décembre 2018.

A-3- Engagements sur titres

Les engagements sur titres s'élèvent au 31 Décembre 2018 à 1 000 000 DT et constituent des versements restant à effectuer sur titres immobilisés (voir note 7 Portefeuille d'investissement).

B- ENGAGEMENTS RECUS**B-1- Cautions Reçues**

Les cautions reçues s'élèvent au 31 Décembre 2018 à 248 556 367 DT et constituent des cautions reçues des clients, en garantie des financements accordés.

B-2- Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs

Les intérêts à échoir sur contrats actifs s'élèvent au 31 Décembre 2018 à 90 721 604 DT et constituent les intérêts inclus dans les loyers futurs (voir note 6.1.1 Analyse par maturité).

B-3- Valeurs des biens, objet de leasing

Les valeurs des biens objet de leasing s'élèvent au 31 Décembre 2018 à 393 779 730 DT et constituent le cas échéant, des garanties pour le calcul des provisions sur créances. Elles sont calculées sur la base des prix d'acquisition et compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé (voir note 3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing).

C- ENGAGEMENTS RECIPROQUES

C-1 Emprunts obtenus non encore encaissés

Les financements obtenus et non encore encaissés s'élèvent au 31 Décembre 2018 à 2 500 000 DT et correspondent au crédit obtenu auprès d'Amen Bank.

NOTE 31 : ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les présents états financiers consolidés ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 26 mars 2019. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Messieurs les actionnaires de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL »

I- Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2018, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers consolidés font apparaître un total du bilan de 581.875.859 DT, un bénéfice net de 11.982.005 DT et une trésorerie positive à la fin de la période de 16.372.120 DT.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue une question clé d'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Dépréciation des créances

Risque identifié

En tant qu'établissement financier, la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est confrontée au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur. Il en résulte une exposition de la société concernant le risque d'insolvabilité de ses clients qui l'oblige à distinguer ses actifs du bilan et du hors bilan en actifs « courants » et actifs « classés ». Les actifs classés doivent obéir à des règles spécifiques en matière de comptabilisation des provisions et des produits comptabilisés mais non encaissés.

Au 31 décembre 2018, les créances s'élèvent à 535.066 KDT, les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 28.720 KDT et les agios réservés ont atteint 3.492 KDT.

La société comptabilise les provisions sur créances de leasing dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, sont remplis. Ces critères sont décrits dans la note 4-2 des états financiers consolidés.

Compte tenu de l'exposition de la société au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des agios réservés comme un point clé dans notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons, à partir d'entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la société, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la société repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nos travaux ont consisté à :

- Rapprocher la situation des engagements aux données comptables ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la société par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- Apprécier la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;
- Vérifier la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- Examiner les garanties retenues pour le calcul des provisions et apprécier leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;

Rapport de gestion du groupe

La responsabilité du rapport de gestion du groupe incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes dans le rapport de gestion du groupe par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du groupe semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire

pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si les dirigeants sociaux ont l'intention de liquider une ou plusieurs sociétés du groupe ou de cesser leurs activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité des sociétés du groupe à poursuivre leur exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Tunis, le 27 mars 2019

Les Commissaires aux Comptes

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

Horwath ACF

Noureddine BEN ARBIA